

**COMITÉ SYNDICAL du 24 juin 2026
DÉLIBÉRATION D2026_25
VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)**

Nombre de membres	Votes	Date de la convocation : 17 juin 2026
En exercice 27	Pour 22	Secrétaire de séance : Madame PAGNIEZ
Présents 21	Contre	
Pouvoirs 1	Abstention	

Le Comité Syndical,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-12

VU l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui généralise le Compte Financier Unique au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

VU le référentiel budgétaire et comptable M57

CONSIDÉRANT que le Compte Financier Unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion

CONSIDÉRANT que le CFU constitue le document de synthèse de l'exécution budgétaire de l'exercice

Monsieur Roberto FUENTES 4^{ème} Vice-Président rapporte à la demande du Président les résultats définitifs 2025 suivants :

1. Exécution de la section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Les charges à caractère général	3 547 196 .96€	TEOM	5 855 235.07 €
La masse salariale	2 461 802.82€	Soutiens des éco-organismes	730 418.93 €
Les autres charges de gestion courante	35 644.32€	Produits de valorisation des matériaux	413 513.79 €
Les charges financières	4 919.35€	Redevance spéciale	277 313.49 €
Les charges spécifiques	8 778.04€	Atténuations de charges	56 229,01 €
Les opérations d'ordre entre sections (amortissements)	793 162.44€	Produits exceptionnels	649.48 €
		Les opérations d'ordre	1 152.70 €
Total dépenses	6 851 503,93 €	Total recettes	7 334 512,47 €

En 2025, la section de fonctionnement dégage un résultat courant de **483 008,54 €**, soit un résultat de clôture de **1 292 861,82 €**, après reprise du résultat antérieur reporté de **809 853.28 €**

2. Exécution de la section d'investissement

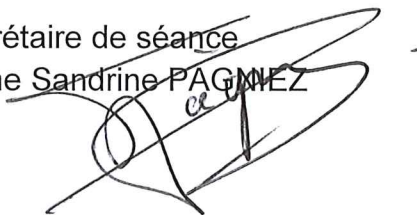
Dépenses		Recettes	
Immobilisations incorporelles	29 580.90 €	FCTVA	161 679.18 €
Immobilisations corporelles	1 380 247.98 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	993 626.74 €
Remboursement de la dette	117 496.57 €	Amortissements	793 162.44 €
Opérations d'ordre entre section	1 152.70 €	Opérations patrimoniales	94 296.90 €
Opérations patrimoniales	94 296.90 €		
Total dépenses	1 622 775,05 €	Total recettes	2 042 765.26 €

En 2025, la section d'investissement dégage un résultat courant de **419 990.21 €**, soit un résultat de clôture de **532 614.47 €**, après reprise du résultat antérieur reporté de **112 624.26 €**

Le Comité Syndical **approuve à l'unanimité** le Compte Financier Unique 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

La secrétaire de séance
 Madame Sandrine PAGNEZ



Le Président
 Monsieur Jean-François LAHAYE

